

**ORDRE DU JOUR**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DE LA « SOTUMAG »**  
**DE L'ANNEE 2011**

- 1- Approbation de la nomination de l'Expert Comptable KHALED KALIA entant que Commissaire aux Comptes de la société pour le reste du mandat actuel (2009-2011) suite à la vacation constatée dans cette mission.
- 2 - Examen du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2011.
- 3- Examen des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2011.
- 4 - Approbation du Bilan et des Comptes de Résultat de l'exercice 2011
- 5- Affectation des bénéfices de l'exercice 2011.
- 6- Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour le nouveau mandat (2012-2014).
- 7- Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2011.
- 8- Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination d'un nouveau membre en remplacement d'un membre du conseil d'administration, et ce, pour le reste du mandat actuel.
- 9 -Quitus aux administrateurs.

# PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

## ORDINAIRE DE LA « SOTUMAG »

### ANNEE 2011

#### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » approuve la nomination de l'expert comptable KHALED KALIA -administrateur temporaire du bureau RAJA ISMAIL « A.M.T.A »- en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour le reste du mandat 2009-2010 2011 et ce, suite au décès du regrettée RAJA ISMAIL, et en vertu d'un jugement du tribunal de première instance de Ben Arous.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2011, approuve les comptes et le bilan du dit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour la gestion du dit exercice.

#### TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2011 comme suit :

- Bénéfice net de l'Exercice 2011 :	337.370 ,676 D
- Réserves légales =	< 16.868,534>D
<u>1<sup>er</sup> Reliquat</u>	<u>320.502 ,142D</u>
- Fonds Social (337.370,676 X 10%)	<33.737,068> D
<u>2<sup>ème</sup> Reliquat :</u>	<u>286.765,074D</u>
Résultats reportés	525,707 D
<u>3<sup>ème</sup> Reliquat :</u>	<u>287.290,781D</u>
- Dividendes (2,3%) =	<276.000,000>D
<u>4<sup>ème</sup> Reliquat :</u>	<u>11.290,781D</u>
- Réserves extraordinaires	<11.000,000>D
- Report à nouveau	290,781D

Les dividendes de l'exercice 2011 ont été fixés à 2,3% du capital de la société soit 0,023 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (12.000.000 Dinars) ,

Les dividendes seront mis en paiement à compter du ..... 2012 auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de la « STICODEVAM ».

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la fixation des jetons de présence pour l'année 2011 à Trois Mille Dinars brut ( 3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

**CINQUIEME RESOLUTION :**

Constatant la fin du mandat du commissaire aux comptes , l'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation du bureau..... en qualité de Commissaire aux Comptes de la société pour une période de trois ans 2012-2013-2014 finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2014.

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Monsieur Ridha Lahouel en tant qu'administrateur représentant l'Etat au sein du conseil d'administration, Président Directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à dater du 24 Février 2012. De même, elle approuve la nomination de Monsieur Lotfi Fakhfekh : membre au conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Mohamed Bousaïd, à dater du 14 Octobre 2011.

et ce, pour le reste du mandat actuel des membres du conseil d'administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2012.

**SEPTIEME RESOLUTION :**

**L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait de ce procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.**